



RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE 2009
(31 mars 2009)

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu parallèlement aux états financiers trimestriels de la Société au 31 mars 2009. Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La devise monétaire de présentation est le dollar canadien (CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Ce rapport de gestion daté du 28 mai 2009 a été préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1 et approuvé par le conseil d'administration de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

PERFORMANCE GLOBALE

La Société détient un portefeuille de 8 propriétés qui couvrent une superficie totale de 27 493 hectares au Québec et en Ontario. Sept propriétés sont situées dans le Nord-Ouest québécois alors qu'une propriété est localisée dans la région de Dryden dans le Nord-Ouest ontarien.

PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

La Société détient un portefeuille de 7 propriétés qui couvrent une superficie totale de plus de 26 981 hectares dans le Nord-Ouest québécois. Elles sont toutes situées à l'intérieur de la prolifique ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi. Le régime politique est stable au Canada, mais il n'y a aucune autorité qui offre autant que le Québec en termes d'avantages fiscaux (selon les régions, remises variant de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration), d'accès à une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier.

Au cours de l'année 2008, Radisson a abandonné quatre projets au Québec : La Reine (molybdène, or), Preissac (nickel), RM Nickel (nickel, cuivre, platine, palladium, or) et Potrack (cuivre, zinc, or, argent). En avril 2009, la Société a vendu les propriétés Destor et Lépine.

Les travaux au cours du premier trimestre de 2009 ont consisté principalement en compilation de données et préparation de rapports pour soumettre aux travaux statutaires.

PROPRIÉTÉS O'BRIEN ET KEWAGAMA

Les propriétés O'Brien (617 hectares) et Kewagama (112 hectares) sont détenues à 100 % par la Société. Elles sont localisées à environ six kilomètres à l'ouest de la propriété aurifère Lapa de Mines Agnico-Eagle ltée (1,4 M oz) et immédiatement à l'ouest du projet conjoint Wood-Pandora de Globex et Queenston sur lequel de nouvelles zones aurifères ont été mises à jour en 2006 (zone Ironwood, zones C et D).

Depuis 2004, les travaux d'exploration menés par Radisson se sont concentrés sur la zone 36 Est. Ils ont permis de confirmer que celle-ci se poursuivait à l'est jusqu'au puits Kewagama, et que verticalement, elle était toujours présente à une profondeur de 1 400 m, accroissant ainsi considérablement le potentiel pour augmenter les ressources existantes.

En 2007, M. Luke Evans de Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« Scott Wilson RPA ») a évalué les ressources minérales de la zone 36 Est à partir des données antérieures des forages en surface et sous terre disponibles en avril 2007. En utilisant la méthode traditionnelle d'estimation des ressources par blocs sur section longitudinale et en considérant une teneur de coupure de 0,17 oz/t d'or (5,83 g/t), les ressources s'établissent comme suit :

ESTIMATION DES RESSOURCES DE LA ZONE 36 EST, MINE O'BRIEN – 9 MAI 2007

Classification	Épaisseur horizontale (pi)	Tonnage (tonnes)	Teneur en or non coupée (oz/t)	Teneur en or coupée (oz/t)	Onces d'or coupées (oz)
Ressources indiquées	4,7	270 000	0,56	0,36	97 100
Ressources inférées	4,6	182 000	0,37	0,29	53 700

L'épaisseur horizontale des ressources indiquées varie de 4,0 (1,22 m) à 8,7 pieds (2,65 m), l'épaisseur moyenne étant de 4,7 pieds (1,43 m). La minéralisation de la zone 36 Est est affectée par la coupure des fortes teneurs, le contenu global en or se trouvant ainsi diminué d'environ 30 %.

Les programmes de forage de 2008 ont permis de vérifier les blocs de ressources des veines identifiées dans le rapport 43-101 sur les ressources de la zone 36 Est (Luke Evans, Scott Wilson RPA, mai 2007) ainsi que de tester des cibles à fort potentiel dans trois secteurs prioritaires : l'extension vers l'est de la zone 36 Est, le secteur compris entre la zone 36 Est et la mine Kewagama ainsi que l'extension, selon leur plongée, des zones aurifères sous les anciens chantiers à Kewagama.

Ces forages ont été concluants et ont permis de confirmer la présence de zones aurifères dans ces secteurs. Les meilleurs résultats comprennent : 24,86 g/t Au sur 0,43 m (OB07-132), 12,24 g/t Au sur 0,88 m (OB08-142), 96,72 g/t Au sur 1,04 m (OB08-149, non coupée), 13,9 g/t Au sur 2,3 m (OB08-153B), 23,0 g/t Au sur 0,67 m et 35,14 g/t Au sur 0,3 m (KW08-155A), 480,9 g/t Au sur 0,3 m (KW08-157), 12,28 g/t Au sur 1,48 m et 17,45 g/t Au sur 0,87 m (OB08-161) et 13,4 g/t Au sur 0,3 m (KW08-164).

Le 16 mars 2009, la Société a signé un protocole d'entente (PE) non contraignant avec AusCan Gold Pty Ltd, une société située à Sydney, en Nouvelle-Galles-du-Sud (Australie), entente permettant à AusCan d'acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété O'Brien (100 % Radisson). AusCan devait déboursier 25 000 000 \$ CAN sur une période d'environ trois ans pour financer l'échantillonnage en vrac souterrain de la zone 36 Est, sur la propriété O'Brien. AusCan n'ayant pas été en mesure de respecter les engagements financiers initiaux du protocole d'entente au 1^{er} mai 2009, Radisson a mis fin à l'entente et recherche actuellement de futurs partenaires de coentreprise. L'objectif de l'échantillonnage en vrac proposé est d'accéder à la partie supérieure de la zone 36 Est via une rampe et de prouver la continuité et les teneurs de cette structure aurifère.

PROPRIÉTÉ MASSICOTTE

Ce projet, d'une superficie totale de 24 774 hectares, forme un bloc de claims contigus localisé à 15 km à l'est de la mine Detour Lake où Detour Gold Corporation a annoncé récemment des ressources aurifères totales de plus de 13,0 millions d'onces d'or. Ces minéralisations aurifères sont associées à la zone de déformation régionale Sunday Lake qui est semblable aux zones de failles régionales bien connues de Destor-Porcupine et de Larder Lake-Cadillac le long desquelles se retrouve la majorité des gîtes d'or en Abitibi.

Les claims du Groupe Massicotte couvrent plus de 20 km le long de la zone de déformation Sunday Lake. Ils couvrent également sur plus de 15 km la zone de faille régionale aurifère de Massicotte où on retrouve les indices Lynx, Rambo et Lap 3 qui présentent respectivement des teneurs historiques en or de 7,8 g/t sur 7,2 m, 6,3 g/t sur 2,7 m et 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

En juin 2007, Ariane a signé un contrat d'option pour acquérir 50 % de l'intérêt que possède Radisson dans ses claims du camp minier de Detour Lake. Pour acquérir cet intérêt Ariane devra, le ou avant le 31 août 2010, exécuter des travaux d'exploration totalisant 1,5 M\$, effectuer des paiements d'option totalisant 75 000 \$ CAN et émettre 300 000 actions de Ressources d'Ariane inc. à Radisson.

Les travaux effectués par D'Ariane ont permis de déterminer 19 secteurs favorables à des minéralisations aurifères en se basant sur leur signature géologique et géophysique ainsi que par la présence de valeurs anormales en or. D'Ariane évalue actuellement ceux-ci afin de planifier des travaux de forage au diamant pour 2009.

PROPRIÉTÉS DESTOR ET LÉPINE

Les propriétés Destor (8 claims) et Lépine (22 claims), qui étaient détenues à 100 % par Radisson, couvrent respectivement une superficie de 195 et 330 hectares dans le canton Destor, à environ 30 km au nord de Rouyn-Noranda, Québec. Ces propriétés couvrent 1 400 m de lithologies favorables le long de la zone de déformation Destor Porcupine. Dans le passé, elles ont été travaillées par de nombreuses sociétés d'exploration, les derniers travaux furent effectués par Hemlo Gold en 1993-1994. Plusieurs zones aurifères ont été identifiées sur ces propriétés, les deux principales étant la zone Grise et la zone Lépine. Ces deux zones représentent possiblement les extensions vers l'est des structures aurifères explorées présentement par Clifton Star sur leur propriété Duquesne, immédiatement à l'ouest.

Le 20 octobre 2008, un programme de forage au diamant a débuté sur la propriété Lépine et s'est terminé le 30 novembre. Un total de 1 808 m de forage répartis sur deux trous de forage a été effectué. Les meilleurs résultats ont été une teneur de 3,6 g/t sur 0,8 m dans le forage DQ08-21 (zone Grise) et de 1,1 g/t sur 0,8 m dans le forage DQ08-22 (zone Lépine).

En avril 2009, Radisson a cédé à Clifton Star Resources inc. ses propriétés Destor et Lépine. En contrepartie de la vente de ces propriétés, Radisson recevra la somme de 250 000 \$ à la signature. De plus, Radisson obtiendra une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie non assujettie à un rachat par l'acheteur pour la propriété Destor. Les propriétés Destor et Lépine ne sont pas considérées comme étant des actifs de premier plan pour Radisson. Le produit de cette vente permettra à Radisson d'améliorer la position de son fonds de roulement.

AUTRES PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

En ce qui a trait aux autres projets, la Société recherche activement des partenaires et quelques compagnies se sont montrées intéressées à certains de ceux-ci et sont présentement en train de les évaluer. La Société continuera à évaluer et à générer de nouveaux projets à fort potentiel de découverte en or et en métaux de base.

PROPRIÉTÉS EN ONTARIO

Des propriétés optionnées en 2005 pour leur potentiel en molybdène dans le comté de Dryden, la Société n'a conservé qu'une seule propriété, soit la propriété Highway d'une superficie de 512 hectares et son acquisition a été complétée le 1er octobre 2008.

PROMOTION

Au cours du premier trimestre de 2009, la Société a participé au *2009 Prospectors and Developers Association of Canada International Convention, Trade Show and Investors Exchange Mining Investors Show* à Toronto ainsi qu'à des rencontres avec des investisseurs et des partenaires potentiels.

FINANCEMENT PAR ACTIONS

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009, la Société n'a effectué aucun financement par actions. Somme toute, compte tenu de la crise financière actuelle, la Société était en phase de réflexion sur la façon de financer ses projets, il était donc normal que celle-ci attende certains événements afin de ne pas diluer indument son capital-actions.

PROGRAMME D'EXPLORATION

Il n'y a pas eu de dépenses d'exploration au cours du premier trimestre de 2009.

BOURSE

Les actions de la Société sont inscrites à la bourse de Croissance (TSX-V) depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie « sociétés émergentes » du TSX-V.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices financiers

	Exercice terminé le 31 décembre		
	(en milliers de dollars sauf les montants par action)		
	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Actif total	7 825	7 620	5 521
Revenus	86	46	31
Perte nette	1 305	1 477	542
Perte nette par action	0,03	0,04	0,02
Dette à long terme	0	0	0

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Revenu total	Perte nette	Perte de base et dilué(e) par action
	\$	\$	\$
Mars 2007	6	(109)	(0,00)
Juin 2007	3	(227)	(0,005)
Septembre 2007	7	(867)	(0,02)
Décembre 2007	30	(274)	(0,01)
Mars 2008	14	(182)	(0,00)
Juin 2008	16	(652)	(0,01)
Septembre 2008	12	(433)	(0,02)
Décembre 2008	44	(33)	(0,00)

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009, la perte nette fut de 144 258 \$ tandis que pour la période terminée le 31 mars 2008, elle fut de 182 228 \$. Le montant de la perte nette correspond aux opérations courantes de Radisson et provient des dépenses reliées au statut public de la Société. Les salaires et charges sociales, les honoraires professionnels, la dépense d'experts et sous-traitants ainsi que les autres frais reliés à l'administration de la Société contribuent également à cette perte. Une rémunération à base d'actions d'un montant de 80 960 \$ a été comptabilisée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2009 tandis qu'un montant de 26 111 \$ a été comptabilisé au cours de la même période de 2008. Le montant de 2009 est plus élevé étant donné que Radisson a octroyé 1 080 000 options au cours de présent trimestre alors que le nombre était très minime pour la même période de 2008. La perte nette pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2009 est plus faible que celle du trimestre terminé le 31 mars 2008; compte tenu des compressions budgétaires effectuées par la direction. En effet, la direction de la Société a passé en revue l'ensemble de ses dépenses afin de diminuer la pression sur le fonds de roulement en

attendant que la situation économique mondiale s'améliore. En comparant les deux trimestres terminés le 31 mars 2009 et 2008, on peut voir que les honoraires professionnels, les experts et sous traitants et les salaires et charges sociales ont diminué de façon très importante, plusieurs postes de dépenses ont été revus à la baisse. Il est évident que la direction s'efforce de compresser les dépenses, et ce, avec efficacité. Au cours du présent trimestre, la Société a encaissé un montant de 11 881 \$ et 1 613 actions de Goldcorp Inc. à la suite d'une entente signée dans les années 80 avec Ressources Launay inc. qui, après plusieurs transactions, fait maintenant partie des actifs de Goldcorp Inc. Cette rentrée providentielle n'étant pas comptabilisée aux livres, ce gain est non récurrent. La Société a également reçu, de Ressources d'Arianne inc., 100 000 actions de son trésor d'une valeur estimative de 6 000 \$. Ces actions ont été reçues dans le cadre de l'entente signée avec d'Arianne en 2007 sur la propriété Massicotte. La réception de ces actions a eu comme effet la comptabilisation d'un gain de 5 100 \$.

Au 31 mars 2009 et au 31 décembre 2008, la Société avait des montants d'encaisse de 76 022 \$ et de 159 809 respectivement. Au 31 mars 2009, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 51 975 \$ en comparaison de 122 767 \$ au 31 décembre 2008. Compte tenu de la situation du fonds de roulement, la direction se devait de trouver des solutions concrètes pour pouvoir continuer à respecter ses engagements. Finalement, au cours du mois d'avril 2009, la Société signe une entente pour la cession des propriétés Destor et Lépine, entente qui permet à Radisson de recevoir un montant de 250 000 \$ en espèces. Ce montant va permettre de solidifier la situation financière de Radisson. Dans un même ordre d'idée, en mai 2009, Radisson a mis la main sur 1 613 actions de la société Goldcorp Inc., comme mentionné précédemment. La valeur marchande de l'action de Goldcorp Inc. étant de 39,00 \$, la valeur marchande nette de ces actions est d'environ 63 000 \$.

La direction de la Société a estimé lors de son rapport de gestion annuel que les fonds nécessaires à l'exploitation pour les 12 prochains mois étaient de 500 000 \$. Afin de pouvoir continuer ses opérations, la Société devra trouver d'autres sources de financement et compte tenu des derniers développements au niveau de la vente des propriétés Destor et Lépine ainsi que la réception des actions de Goldcorp inc., une partie du travail est fait et la direction est sûre de réussir pour l'avenir.

À ce jour, les sources de financement de la Société sont principalement sous forme d'émission de capital-actions. Pour continuer ses activités d'exploration et pouvoir soutenir ses activités courantes, Radisson tente maintenant de réaliser d'importants financements par le biais d'une ou plusieurs ententes de coentreprise.

L'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel important. L'exercice d'options d'achat d'actions en circulation représente également un financement potentiel supplémentaire important. Selon la direction de la Société, advenant le cas où le cours des actions de Radisson augmenterait de façon importante, une entrée d'argent massive serait prévisible; par contre, il n'est pas possible de prévoir le montant en question.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Aucun financement n'a été effectué par la compagnie pour effectuer des travaux d'exploration ou pour le fonds de roulement étant donné la conjoncture économique actuelle. Un financement aurait eu pour conséquence une dilution inacceptable pour l'actionnaire.

OBLIGATION ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances sur les propriétés minières se détaillent comme suit :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million de dollars au moment de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % NSR
- Highway : 2 % NSR avec possibilité de rachat moyennant la somme de 1 000 000 de dollars

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

Dans le cours de ses activités administratives, la Société loue un bureau auprès du vice-président de Radisson. Du 1er janvier au 31 mars 2009, le montant de location se chiffre à 1 200 \$.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information de la Société au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 31 décembre 2008 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au sens du Règlement 52-109. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, il n'y a eu aucun changement dans les contrôles qui aurait considérablement affecté ou, du moins, très probablement affecté les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS DE REVENU SIGNIFICATIF

La Société fournit l'information sur les frais d'exploration reportés dans la note 4 des états financiers intermédiaires terminés le 31 mars 2009. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration reportés.

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Voici le détail des frais généraux d'administration pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2009 :

Télécommunications	<u>1 194 \$</u>
--------------------	-----------------

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Informations à fournir concernant le capital :

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut canadien des Comptables agréés (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Les obligations relatives à ce chapitre sont décrites à la note 18 des états financiers de la Société.

b) Instruments financiers :

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les recommandations des chapitres 3862 « Instruments financiers — informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers — présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers. Ces normes remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers — informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres accordent plus d'importance aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont la Société gère ces risques. Les obligations relatives à ces chapitres sont décrites à la note 17 des états financiers de la Société.

c) Continuité d'exploitation :

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les recommandations du chapitre 1400 « Normes générales de présentation des états financiers », qui exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Modifications comptables futures

a) Écarts d'acquisition et actifs incorporels :

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a notamment entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement » et de l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-27, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », ainsi que certaines modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » afin de clarifier les critères de constatation des actifs, et à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage ».

Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation de l'information à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Il clarifie la comptabilisation des actifs incorporels et traite de la comptabilisation des actifs incorporels générés en interne. Toutefois, les normes relatives aux écarts d'acquisition sont identiques à celles contenues dans le chapitre 3062. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 et la Société le mettra en vigueur au cours de son prochain exercice. La direction de la Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers.

b) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

Le Conseil canadien des normes comptables (CNC) envisage de faire converger les PCGR canadiens par les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les entreprises du secteur public. Cette convergence se fera sur une période de transition qui prendra fin le 1er janvier 2011 avec l'adoption des normes IFRS. Le CNC a annoncé, le 13 février 2008, que les IFRS seront nécessaires en 2011 pour les entreprises à but lucratif ayant des obligations publiques de rendre des comptes. La date d'application s'appliquera pour les états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices commençant au plus tard le 1er janvier 2011. La Société se soumettra à ces nouvelles normes selon le calendrier établi avec ces nouvelles règles. La Société est actuellement à développer son plan de conversion aux IFRS en mettant la priorité sur les normes susceptibles d'avoir un impact significatif. L'analyse porte également sur l'identification des différences entre les politiques comptables actuelles de la Société et les IFRS, sur l'évaluation de l'impact de la différence et, si nécessaire, sur l'analyse des différentes politiques qu'elle pourrait choisir d'adopter. Ces modifications de conventions comptables pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les conventions comptables importantes ainsi que celles qui requièrent le plus de jugement et d'estimations lors de l'établissement des états financiers de la Société se détaillent comme suit :

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts

seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et par la suite en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

Ces actifs sont dévalués dans le cas où la Société ne prévoit pas effectuer d'autres travaux dans un avenir prévisible ou en l'absence de travaux pendant une période excédant trois ans.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apport sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apport afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERIS

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales, et rien ne saurait garantir que ces approbations seront obtenues ou qu'elles le seront à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saurait garantir qu'elle réussira à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

RISQUES NON ASSURÉS

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

INSTRUCTION NATIONALE 51-102

Divulgarion, au 28 mai 2009, des données relatives aux titres en circulation

Actions de catégorie A en circulation : **49 700 699**
 Bons de souscription : **1 000 000**

Nombre de Bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
1 000 000	0,32 \$	mars 2010

Options en circulation : **5 987 830**

Nombre d'options	Prix de levée	Date d'expiration
450 000	0,34 \$	21 octobre 2009
257 830	0,15 \$	2 mars 2010
175 000	0,30 \$	31 octobre 2010
800 000	0,235 \$	5 avril 2012
1 000 000	0,335 \$	10 octobre 2010

100 000	0,10 \$	10 février 2011
2 225 000	0,30 \$	13 juillet 2012
980 000	0,10 \$	10 mars 2014

Note : Au cours de l'année financière 2007, 656 876 options, à un prix d'exercice de 0,33 \$ jusqu'au 7 septembre 2009, ont été octroyées à un consultant pour les relations avec les investisseurs à être gagné sur une période de 12 mois. Au moment où le contrat a été annulé, six mois plus tard, 328 438 actions étaient exerçables. Le droit de gagner plus d'actions pouvant être exercées a été interrompu au même moment. Lesdites options sont en dehors du régime et ont fait l'objet d'une approbation par les actionnaires à l'assemblée annuelle de juin 2008.



Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel. La direction maintient un système de contrôle interne afin de présenter des états financiers fiables et de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs.

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements provenant de la direction. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., comptables agréés, ont été nommés vérificateurs externes de la Société par les actionnaires. Leur rapport présenté ci-dessous exprime une opinion sur les états financiers.

Le comité de vérification et les vérificateurs externes se réunissent annuellement, avec et sans la direction, afin de réviser les états financiers et de discuter de questions touchant la vérification. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société.



Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président et chef de la direction



Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et
secrétaire corporatif

Rouyn-Noranda, Canada
Le 28 mai 2009